



Carole PIONNIER

Yannick MAURY

Olivier GOMES

**UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES
DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE
UNAC - EPUdF
Association déclarée régie par les lois
des 1er juillet 1901 et 9 décembre 1905
Siège social : 45, rue de Clichy - 75009 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES
DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE
UNAC - EPuDF
Association déclarée régie par les lois
des 1er juillet 1901 et 9 décembre 1905
Siège social : 45, rue de Clichy – 75009 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Cabinet Versaillais d'Expertise comptable
et de Commissariat aux comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

UNAC - EPUDF

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

Comme mentionné ci-avant, la note « *Principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil National et les Conseils régionaux de l'association.

Cabinet Versaillais d'Expertise comptable
et de Commissariat aux comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

UNAC - EPUdF

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 27 avril 2026

CVEC
Commissaire aux comptes
Olivier GOMES

Signé par :
Olivier GOMES
5B98BCB2211457...

P.J : Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Dossier Financier

**Synode national
Montbéliard
2026**

Document n° 3.3.1.

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2025
(COMPTES INTÉGRÉS)**

*** o * o * o * o ***

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025
COMPTE DE RÉSULTAT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025
ANNEXE**

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE
Synode national 2026

BILAN ACTIF AU 31/12/2025 (COMPTES INTÉGRÉS)

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
Créances				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	913 800	334 301	579 499	388 143
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	804 956	765 236	39 720	110 637
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	8 709 594		8 709 594	7 949 531
Constructions	34 682 200	5 341 532	29 340 667	29 678 013
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 553 838	1 300 521	253 317	292 846
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 650 697		3 650 697	533 217
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 007 915		2 007 915	691 694
Immobilisations financières				
Participations	1 175 703	300 000	875 703	875 703
Créances rattachées à des participations			-	
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 542 655	49 500	1 493 155	958 929
Autres immobilisations financières	20 043		20 043	20 754
Total II	55 061 400	8 091 090	46 970 310	41 499 466
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 200 871	1 824 046	376 826	334 533
Créances reçues par legs ou donations	2 286 277		2 286 277	1 642 209
Autres créances	3 883 421		3 883 421	7 166 739
Charges constatées d'avance	94 770		94 770	139 873
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	13 941 690	1 913	13 939 777	18 661 514
Disponibilités	10 066 574		10 066 574	9 042 974
Total III	32 473 603	1 825 959	30 647 644	36 987 841
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	87 535 003	9 917 049	77 617 954	78 487 307

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE
Synode national 2026

BILAN PASSIF AU 31/12/2025 (COMPTES INTÉGRÉS)

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	41 652 204	40 892 561
Fonds propres complémentaires	2 814 285	2 814 285
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles	10 574 634	11 317 548
Réserves pour projet de l'entité	5 113 841	5 036 060
Autres	5 100 775	5 529 698
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 811 037	- 1 094 055
Situation nette (sous total)	63 444 701	64 496 096
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	0	4 000
Provisions réglementées		
Total I	63 444 701	64 500 096
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 633 859	2 562 522
Fonds dédiés	1 305 381	1 293 229
Total II	4 939 240	3 855 751
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 710 630	2 839 971
Total III	2 710 630	2 839 971
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	409	594 433
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	190 457	166 978
Dettes des legs ou donations	697 032	736 631
Dettes fiscales et sociales	1 131 119	891 462
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 498 790	4 895 181
Produits constatés d'avance	5 575	6 805
Total IV	6 523 383	7 291 490
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	77 617 954	78 487 307

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE
Synode national 2026

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025 (COMPTES INTEGRÉS)

	Exercice N	Exercice N-1
COMPTE DE RESULTAT		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	85 321	59 999
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	4 000	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	40 707	188 684
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 610 298	1 939 263
Contributions financières	18 739 821	17 979 446
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions	1 308 121	1 564 677
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	495 244	
Utilisations des fonds dédiés	742 603	1 096 700
Autres produits	2 028 721	1 994 502
Total I	25 054 834	24 823 270
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 675 018	4 295 322
Aides financières	4 748 970	5 596 090
Impôts, taxes et versements assimilés	360 168	357 757
Salaires	8 689 347	8 654 184
Cotisations sociales	3 321 579	3 303 837
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 355 849	1 851 270
Dotations aux provisions	253 557	239 729
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	789 308	
Reports en fonds dédiés	1 826 092	2 104 363
Autres charges	1 030 040	817 704
Total II	27 049 927	27 220 255
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 1 995 093	- 2 396 985

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE
Synode national 2026

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025 (COMPTES INTÉGRÉS) - (suite)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 033	7 540
Autres intérêts et produits assimilés	238 451	330 117
Reprises sur dépréciations et provisions	1 106	74 804
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	434 665
Total III	244 591	847 126
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 913	1 106
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie	-	133 856
Total IV	1 913	134 962
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	242 678	712 164
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 1 752 415	- 1 684 821
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 242 353
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		586 377
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	655 976
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	58 621	65 210
Total des produits (I + III + V)	25 299 425	26 912 750
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	27 110 462	28 006 804
EXCEDENT OU DEFICIT	- 1 811 037	- 1 094 055
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

UNAC-EPuF (COMPTES INTÉGRÉS)

ANNEXE

2025

INFORMATIONS	Fournies	Non fournies
1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	X	
2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	X	
3. NOTES SUR LE BILAN :		
<i>3.1 Immobilisations et amortissements</i>	X	
<i>3.2 Provisions pour risques et charges</i>	X	
<i>3.3 Eléments fongibles de l'actif circulant</i>	X	
<i>3.4 Comptes de régularisation</i>	X	
<i>3.5 Créances et dettes</i>	X	
<i>3.6 Charges à payer, produits à recevoir</i>	X	
<i>3.7 Engagements pris et sûretés consenties</i>		
<i>3.8 Variation des fonds propres et réserves</i>	X	
<i>3.9 Variation globale des fonds propres</i>	X	
<i>3.10 Valorisation des contributions volontaires en nature</i>	X	
<i>3.11 Fonds reportés</i>	X	
<i>3.12 Fonds dédiés</i>	X	
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT :		
<i>4.1 Commentaires sur le résultat d'exploitation</i>	X	
<i>4.2 Produits et charges exceptionnels</i>	X	
5. AUTRES INFORMATIONS :	X	
<i>5.1 Legs, donations et assurances vie</i>	X	
<i>6. État séparé des avantages et ressources venant de l'étranger</i>	X	

Seules sont exprimées les informations significatives.

UNAC-EPuDF (COMPTES INTÉGRÉS) A N N E X E (suite) 2025

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total net est de :
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un **déficit** de :

77 617 954 €
1 811 037 €

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil national et les conseils régionaux.

Il est rappelé que les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis en respect des dispositions statutaires, réglementaires et financières adoptées par le Synode national réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013 dans le cadre du processus d'union de l'Eglise évangélique luthérienne de France (EELF) et de l'Eglise réformée de France (ERF), comportant notamment la modification de la carte des régions réformées et la création de la région unie Est-Montbéliard.

Ils sont le produit de l'intégration des comptes relevant à la fois des responsabilités du Conseil national (comptes du « siège ») et de chacun des conseils régionaux, à savoir les comptes des régions ci-après :

- Centre-Alpes-Rhône
- Cévennes-Languedoc-Roussillon
- Est-Montbéliard
- Inspection luthérienne de Paris
- Nord-Normandie
- Ouest
- Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur
- Région parisienne réformée
- Sud-Ouest.

Caractérisée par une grande autonomie de gestion, chaque entité dispose d'une comptabilité propre. Ces comptabilités sont rattachées par l'intermédiaire de comptes de liaisons qui enregistrent toutes les opérations réalisées entre les entités de manière symétrique, dans la même période comptable et sur la base des mêmes pièces justificatives.

En vue de produire une image fidèle de l'activité et de la situation de l'ensemble formé par les entités comprises dans le périmètre d'intégration et de présenter, selon ce principe :

- les seuls comptes exprimant un actif ou un passif à l'égard de tiers extérieurs à l'ensemble,
- les seules transactions réalisées avec ces tiers,
- ainsi que les seuls résultats provenant d'opérations réalisées avec ceux-ci.

Les principaux retraitements ci-après ont été opérés au 31 décembre 2025 :

- compensation des soldes réciproques des comptes de liaison,
- élimination des comptes de créances et dettes réciproques,
- élimination des produits et charges réciproques.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentés en conformité de la décision synodale de 2008 ; en outre, ils ont été mis en conformité avec les dispositions du Nouveau Plan Comptable (NPC) n°2018-06 du 5 décembre 2018, certaines modifications significatives des règles de présentation des comptes ont été apportées pour leur établissement : traitement des legs et donations, traitement des fonds dédiés, etc.

Les synodes régionaux et national qui se sont tenus en 2020 ont tous confirmé, pour application dans l'ensemble des AC de l'EPuDF, la position de principe de non-valorisation des contributions volontaires en nature dans les comptes annuels que l'Union s'applique à elle-même depuis toujours (voir point 3.10 ci-après).

La provision pour indemnité de départ à la retraite a été calculée pour la première fois à la clôture de l'exercice 2015. Son mode de calcul n'a pas été modifié depuis.

1) ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 - Événements de gestion

Aucun événement de gestion n'est à signaler au titre des événements significatifs de l'exercice.

1.2. - Patrimoine immobilier

- | | |
|---|------------------|
| • Acquisition de 2 biens intervenue sur l'exercice et conformément aux décisions du Conseil national pour le prix d'achat cumulé de | 986 400 € |
| • Aliénation de 6 biens immobilier en respect des décisions du Conseil national et traduite par l'enregistrement d'un prix de cession global de | 495 244 € |
| • Aliénation de 0 bien immobilier reçu en legs | 0 € |

C'est historiquement que l'immobilier représente un poids important dans les préoccupations de nos instances, dans le temps qu'à tous niveaux de l'Église on lui consacre, et dans les comptes, à la fois de beaucoup d'Églises locales et ceux de l'Union nationale. Les opérations qui le concernent représentent souvent des montants importants, et c'est à la fois par leur montant et par leur durée -une opération immobilière chevauche souvent plusieurs exercices- que, pour une large part, ce sont elles qui déterminent, pour une Union qui a par ailleurs le souci constant de l'équilibre de ses comptes, le signe du résultat. Dans le résultat négatif de l'exercice 2025, le seul « Fonds spécifique immobilier » pèse pour plus du quart (- 452 k€).

1.3 – Acceptation de legs et assurances-vie

Le CN a accepté durant l'exercice notamment le legs JXXXX, d'une valeur de 1 601 923 € figurant en produits d'exploitation.

La comptabilisation de ce legs n'a pas généré de résultat sur l'exercice étant donné que ce dernier n'avait pas encore été encaissé à la clôture de l'exercice (produit du legs constaté en fonds reportés).

2) PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - L'association a arrêté ses comptes annuels et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général modifié par le règlement ANC 2022-06, et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Il a également été appliqué le nouveau règlement ANC 2023-03 qui régit le nouveau modèle de bilan et de compte de résultat applicable au secteur non lucratif.

Les dispositions des nouveaux règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat, lors de ce premier exercice d'application.

Les impacts significatifs liés aux changements de réglementation comptable sont détaillés au niveau de la rubrique 4.2. des produits et charges exceptionnels.

2.2. - L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3 relatives aux immeubles intégrés en 2006.

2.3. - Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Il est fait application des dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation comptable relatif à la dépréciation des actifs.

Dans le cadre de la méthode d'amortissement par composants et de la prise en compte de la valeur résiduelle pour la détermination de la base d'amortissement, selon la catégorie d'immeuble (immeubles gérés ou mis à disposition), les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Ensembles immobiliers gérés directement

Ils sont évalués comme suit :

- terrains : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- constructions : valeur portée à l'acte ou 80% de la valeur globale de l'ensemble immobilier.

Pour la comptabilisation des constructions les règles suivantes sont retenues :

- ventilation de la construction en trois composants identifiés,
- définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
- détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant, à partir de la durée d'utilité.

Il n'est pas tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers et une dotation aux amortissements est pratiquée sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers. La nature des composants, les durées d'utilité et les critères de valorisation des composants sont résumés dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES COMPOSANTS

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DURÉE D'UTILITÉ
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Ensembles immobiliers mis à disposition

Ils sont comptabilisés selon les critères généraux suivants :

- terrains : 20% du montant déclaré lors de l'opération de revalorisation de 2001 ou selon la valeur portée à l'acte lorsque ce dernier est postérieur à 2001.
- constructions : 80% du même montant déclaré ou porté à l'acte. Il est précisé que cette valeur est assimilée dans son intégralité à la valorisation du composant « structures et assimilés » dans la mesure où les gros travaux considérés comme des immobilisations relevant des composants « Façade/Etanchéité/Toiture » et « Installations Générales Techniques » sont par nature exécutés, financés et comptabilisés par l'occupant.

Il est par ailleurs tenu compte de la valeur résiduelle des actifs immobiliers mis à disposition (terrains et structures). De ce fait, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur ces terrains, structures et assimilés.

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

2.4. - Certains biens immobiliers, propriétés de l'UNAC-EPuF et mis à la disposition d'autres associations ou organismes, font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle. Il s'agit des immeubles :

- encore inscrits à l'actif à la clôture de l'exercice,
- mais pour lesquels une décision d'aliénation a été prise par les instances avant cette clôture,
- et dont le prix de cession fixé est inférieur à la valeur nette comptable (VNC).

La dépréciation est limitée dans son montant à la somme des éventuelles moins-values dégagées sur l'ensemble des transactions concernées, après compensation avec la somme des éventuelles plus-values attendues.

2.5. - Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux risques identifiés par le Conseil national ou les conseils régionaux.

2.6. - Les dépréciations de créances sont pratiquées selon une règle générale applicable aux créances représentatives d'arriérés de contributions :

- dépréciation systématique à 100 % de l'arriéré constaté au 31 décembre de l'exercice,
- sous déduction des règlements reçus et clairement affectés au retard de contributions sur la période du 1^{er} au 20 janvier de l'exercice suivant

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations et amortissements

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ						
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions Régularisation	Transferts & Immobilisations en cours	Régularisations et transferts	Cessions & mises au rebut	
1. Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement	578 678	335 122			0	913 800
. Logiciels	800 966	3 990			0	804 956
total 1	1 379 645	339 112	0	0	0	1 718 757
2. Immobilisations corporelles						
. Terrains	1 955 055	520 560			374 497	2 101 119
. Terrains mis à disposition	5 994 476	900 000			286 000	6 608 476
. Constructions	7 402 642	1 578 122		352 160	1 774 389	6 854 215
. Constructions mises à disposition	22 346 268		352 160		424 000	22 274 428
. Agencements des constructions	3 570 920	512 376			443 597	3 639 699
. Autres immobilisations corporelles	3 456 392	164 853			153 551	3 467 695
. Immobilisations en cours	533 217	3 485 944			368 463	3 650 697
total 2	45 258 971	7 161 855	362 160	362 160	3 824 496	48 596 329
TOTAL	46 638 613,61	7 600 967	362 160	362 160	3 824 496	50 315 084

Les 335 122 € de « frais de développement » inscrits à l'actif correspondent au Site Web Communication. Les 3 990 € de « Logiciels » inscrits à l'actif correspondent à LUCCA, un logiciel de SIRH, pour les besoins internes.

L'opération sur le « Centre Huit » à Versailles, dont le mode de comptabilisation a été décrit complètement dans l'annexe des comptes de l'exercice 2022 et n'était pas complètement dénouée au 31/12/2025, étant précisé que l'acte de vente en état futur d'achèvement a été signé le 19 décembre 2025. Ce bien, dont la construction s'est poursuivie durant l'exercice, figure en « immobilisations en cours ».

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS						
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Amortissements à la clôture de l'exercice
		Régularisation et transfert	Dotation de l'exercice	Régularisations et transferts	Cessions Rebut	
1. Immobilisations incorporelles						
· Frais de développement	190 535		143 766			334 301
· Logiciels	690 329		74 907			765 236
total 1	880 864	0	218 673	0	0	1 099 537
2. Immobilisations corporelles						
· Constructions	1 809 513		341 435		118 489	2 034 458
· Agencements des constructions	2 324 063		143 280		72 340	2 395 003
· Autres immobilisations corporelles	2 076 549		286 369		150 326	2 212 592
total 2	6 210 125	0	771 084	0	339 155	6 642 053
TOTAL	7 090 989	0	989 757	0	339 155	7 741 590

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont enregistrées au prix d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus), hors honoraires et droits d'enregistrement sur les acquisitions d'immeubles.

Les ensembles immobiliers transférés entre établissements sont enregistrés à la valeur nette comptable des biens (en valeur brute et amortissements cumulés) figurant dans la comptabilité de l'établissement d'origine à la date du transfert. Les ensembles immobiliers mis à disposition ont été intégrés à la clôture de l'exercice à la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus en 2001 ou au prix « à l'acte » lorsque celui-ci est postérieur à 2001. Les amortissements de l'exercice sont calculés suivant le mode linéaire aux taux suivants :

TAUX D'AMORTISSEMENT	
Immobilisations concernées	Taux
• Développements	20%,
• Logiciels	10%, 20%, 33,33%
• Constructions (composant structure et assimilés)	2%
• Composants façade, étanchéité, Toiture	(à l'exception des constructions hors Titre A qui ne sont pas amorties)
• Composants Installations générales techniques	6,67%
• Agencements et installations	5%
• Matériel de bureau et informatique	10%
• Mobilier de bureau	20% et 33,33%
• Matériels divers	10%
	20%

3.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

ETAT DES PROVISIONS					
PROVISIONS	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Dotation de l'exercice	Comptabilisation engagements	Reprises de l'exercice	Provisions à la clôture de l'exercice
1. Provisions pour risque					
1. Provisions pour charges	2 839 971	253 557		382 898	2 710 630
TOTAL	2 839 971	253 557	0	382 898	2 710 630

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment à la clôture diverses provisions pour charges constituées pour faire face aux risques identifiés par le Conseil national et les conseils régionaux, cumulant à

2 710 630 €

dont :

- une provision pour indemnités de départ à la retraite s'élevant 1 791 938 €
- une provision constituée à concurrence de 392 340 € en vue de tenir compte des allocations de secours éventuellement à verser aux ayants-droit de ministres décédés en activité, montant jugé suffisant pour couvrir le risque encouru
- une provision constituée à concurrence de 317 802 € en vue de la formation des ministres en exercice

Par ailleurs, il est constitué une provision pour dépréciation d'immeubles de pour les immeubles pour lesquels a été votée une cession par le Conseil national.

224 628 €

Concernant cette dépréciation, il est rappelé que les modalités de sa constitution sont décrites dans la note 2 – PRINCIPES RÈGLES ET MÉTHODE COMPTABLES et 2-4; la comparaison entre les valeurs d'actif au 31 décembre 2025 des neufs biens immobiliers sous projet de cession d'une part, et les prix de cession fixés par les instances de l'UNAC-EPUDF d'autre part, a mis en évidence **une plus-value latente de 284 585 €**, après compensation entre la valeur nette comptable de ces biens soit 2 045 415 € d'après les VNC au 31/12/2025 d'une part, et les prix de cession fixés par le Conseil national, soit 2 330 000 €, d'autre part. Après prise en compte de la marge de négociation à la baisse fixée à 15%, voire 20% pour certains immeubles, et de la reprise des provisions liées aux biens vendus en 2025, cette provision pour dépréciation s'élève à 224 628 €.

3.3. ÉLÉMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires). En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

En respect des prescriptions comptables, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

L'évolution et les montants gérés par gestionnaire sont présentés ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE						
	31/12/2024			31/12/2025		
GESTIONNAIRE	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
1. INDOSUEZ	7 800 711		7 800 711	7 800 711		7 800 711
2. HSBC (région CAR)						0
3. OPCIMMO	0		0	0		0
4. Autres	10 861 910	1 106	10 860 803	3 656 236	1 905	3 654 331
				434 724		434 724
				58 500		58 500
				724 267		724 267
				500 555		500 555
				365 733	8	365 725
				151 378		151 378
				249 587		249 587
TOTAL	18 662 621	1 106	18 661 514	13 941 690	1 913	13 939 777

Le portefeuille « INDOSUEZ » au 31 décembre 2025 est constitué à hauteur de :

7 800 711 €

par des parts de fonds commun de placement SOLIPRO (Solidarité Protestante)

Ce montant est calculé sur la base du coût historique d'acquisition des parts. **Les comptes 2025, conformément à la réglementation comptable, ne font pas état de plus-values latentes sur ces parts SOLIPRO qui s'élevaient à 3 084 568 € au 31/12/2025.**

La dépréciation de 1 905 € correspond à une moins-value observée sur des parts de SCPI.

3.4. COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils comprennent des charges de nature courante constatées d'avance pour

94 770 €

3.5. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant Brut	Dont		Dont	
		Sur AC	Sur autres	A moins d'1 an	A plus d'1 an
CRÉANCES					
1 - Actif immobilisé					
- Apports	376 225	76 225	300 000		376 225
- Prêts divers	1 542 655	1 473 882,73	68 772		1 542 655
- Cautions	20 043		20 043		20 043
2 - Actif circulant					
- Créances sur associations cultuelles	2 160 154	2 160 154		2 160 154	
- Autres créances	3 924 139		3 924 139	371 639	3 552 500
- Créances reçues par legs ou donation	2 286 277		2 286 277	2 286 277	
- Charges constatées d'avance	94 770		94 770	94 770	
TOTAL	10 404 283	3 710 262	6 694 001	4 912 840	5 491 423
DETTES					
1 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 457		190 457	190 457	
2 - Dettes sur legs ou donations	697 032		697 032	697 032	
3 - Dettes fiscales et sociales	1 131 119		1 131 119	1 131 119	
3 - Autres					
- Dépôts des associations cultuelles	1 485 844	1 485 844		1 485 844	
- Autres dettes	3 012 945	79 441	2 933 504	3 012 559	386
- Produits constatés d'avance	5 575		5 575	5 575	
TOTAL	6 522 973	1 565 285	4 957 689	6 522 587	386

Pour des raisons de simplification, compte tenu du nombre important de prêts, il a été décidé de ne pas procéder à une ventilation de ces derniers selon leurs échéanciers respectifs, et donc de considérer que ces prêts seront remboursables à horizon « plus d'un an ».

Le poste « Autres créances à plus d'un an » retranscrit la créance sur la Société du Grand Paris au titre de l'opération décrite dans le point 3.1. de l'annexe des comptes de l'exercice 2022, page 10 ; le poste « Autres créances à moins d'un an » est constitué pour l'essentiel (95 241 €) de créances sur les AC relatives au remboursement de charges sociales payées pour leur compte.

3.6. CHARGES À PAYER, PRODUITS À RECEVOIR

3.6.1. CHARGES À PAYER

POSTE DE DETTES	CHARGES A PAYER	MONTANT AU 31.12.2025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		95 273
Dettes fiscales et sociales		343 865
Autres dettes		2 707 938
TOTAL		3 147 076

Les « Dettes fiscales et sociales » comprennent exclusivement les provisions constituées à la clôture au titre des droits à congés payés et CET charges sociales et fiscales incluses, du personnel laïc pour **343 865 €**

3.6.2. PRODUITS À RECEVOIR

POSTE DE PRODUITS	PRODUIT A RECEVOIR	MONTANT AU 31.12.2026
Autres créances		88 677
Disponibilités		32 158
TOTAL		120 835

3.7. ENGAGEMENTS PRIS ET SÛRETÉS CONSENTIES

Lorsque le Conseil national se porte caution d'une association culturelle membre de l'UNAC-EPUDF, le Conseil régional concerné supporte le risque financier (ou, à défaut, le siège en dernier ressort). Aucune des cautions consenties par l'Union nationale au bénéfice d'associations culturelles qui en sont membres n'a été appelée sur l'exercice 2025.

Etat des cautionnements au 31/12/2025

(hors baux locatifs)

Banque	AC	Principal initial	Date	Taux	solde principal au 31/12	Échéance	Remarque
LCL	EPUL	300 000	23/09/2025	2,40%	241 475	23/09/2035	Différé de remboursement 8 ans
LCL	Houilles	80 000	23/07/2023	3,50%	1 130	23/07/2028	
La Banque postale	Meudon	1450 000	06/03/2023	3,85%	1 413 348	05/03/2045	
					Total	1 655 952	
Aucun nouveau cautionnement n'a été consenti par le CN en 2025					(pmau 31/12/24)	1 748 925	

3.8. VARIATIONS DES FONDS PROPRES ET RÉSERVES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise	43 706 846		900 000	140 358	44 466 488
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	21 883 306	-1 094 055			20 789 250
Report à nouveau	0				0
	0				0
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 094 055	1 094 055		1 811 037	-1 811 037
SITUATION NETTE	64 496 096	0	900 000	1 951 395	63 444 701
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 000			4 000	0
Provisions réglementées					
TOTAL	64 500 097	0	900 000	1 955 395	63 444 702

La variation des réserves s'explique surtout par les affectations du résultat de l'exercice 2024 décidées par les instances nationale et régionales, soit un déficit de **1 094 055 €**

La variation des réserves (« Fonds propres sans droit de reprise ») au titre de l'année 2025 concerne

- AC de Sanary transfert d'un Terrain à titre gratuit pour **900 000 €**
- Quote-part de reprise mise à disposition des biens immobiliers pour les Ministres pour **140 358 €**
- Reprise sur subvention d'investissement pour **4 000 €**

En augmentation :

Les 900 K€ correspondant à la contrepartie de l'entrée, sur l'exercice, dans le patrimoine immobilisé de l'EPuDF d'un terrain donné par l'AC de Sanary-sur-Mer, conformément à la décision du CN de janvier 2025 ayant accepté cette donation au profit de l'EPuDF. Cette donation a été effectuée par l'AC dans un contexte de besoin de sécurité juridique et patrimoniale du terrain.

La réglementation comptable (art. 212-1 du règlement ANC 2018-06) prévoit en effet qu'une ressource destinée à renforcer les fonds propres, à raison d'une stipulation du donateur, est comptabilisée directement en fonds propres sans passer par le compte de résultat.

En diminution :

Les 140 K€ correspond à la reprise annuelle des amortissements comptabilisés relatifs aux biens immobiliers du Titre A mis à disposition des Ministres de l'Union nationale, et dont cette dernière a la charge de maintenir en bon état.

L'Union considère donc que ces biens ont une valeur résiduelle au moins égale à leur valeur historique d'entrée dans les comptes de l'Union. Pour ces biens immobiliers, il y a donc un usage comptable interne de comptabiliser des amortissements en charges, venant diminuer la valeur de l'actif immobilisé, et par ailleurs, de comptabiliser une reprise de ces amortissements venant grever la valeur des fonds propres figurant au passif de l'association.

3.9. VARIATION GLOBALE DES FONDS PROPRES

VARIATION GLOBALE DES FONDS PROPRES		
A la clôture avant affectation du résultat 2025	Résultat de l'exercice 2025 (déficit)	A la clôture après affectation du résultat 2025
65 255 738	- 1 811 037	64 444 701

3.10. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE *(Art 211-1 du règlement ANC 2018-06 du 5/12/2018)*

L'EPUDF reconnaît à sa juste et grande valeur l'engagement bénévole des femmes et des hommes qui se mobilisent dans le cadre de ses activités ; cet engagement gratuit relève de la grâce prêchée par notre Eglise et qui est une offrande.

La mise en place des outils de décomptes d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement.

Conformément à la position prise par l'UNAC-EPUDF dans son ensemble, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

De même, s'agissant des biens immobiliers affectés à l'exercice du culte et qui sont mis à disposition de notre association, puisqu'elle ne peut en tirer aucun revenu, ni d'une vente (ces biens ne lui appartiennent pas), ni de l'exercice de son activité (elle perdrait son caractère cultuel), aucune valorisation au titre de ces immeubles n'est effectuée. »

3.11. FONDS REPORTÉS

Cette rubrique enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources issues des legs qui n'a pas encore été encaissée au 31 décembre 2025 (8 legs en cours) pour un montant de **3 633 859 €**

Variation des fonds reportés				
	Fonds reportés au 31/12/2024	Reprises fonds reportés 2025	Fonds reportés 2025	Solde fonds reportés 31/12/2025
Legs Hulot	64 856			64 856
Legs Jouzier	15 069			15 069
Legs Roy	252 990	185 957	4 455	71 487
Legs Boidin	518 840	186 367		332 474
Legs Cornu	10 000	10 000		-
Legs Egretau	10 108			10 108
Legs Orth	900 000			900 000
Legs Weber	790 658			790 658
Legs Jouve	-		1 449 206	1 449 206
Total	2 562 522	382 324	1 453 660	3 633 859

3.12. FONDS DÉDIÉS

Cette rubrique enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources reçues par l'UNAC-EPuDF, affectées à des projets définis (49 projets), mais qui n'a pas été utilisée au 31 décembre 2025, pour un montant de

1 305 381 €

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	RESSOURCES AFFECTÉES REÇUES ENN	UTILISATIONS		TRANSFERTS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Compte fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 dernières années
Subventions d'exploitation TOTAL I							
Contributions financières d'acteurs organisationnels							
PT TRAVAUX CAMPUS		150 000				150 000	
THEOIE		25 730	89 050				
ARBRE DE JESSE		9 040	10 595				
TENTE DE LA RENCONTRE LOK			12 890				
L'OK 2025		170 000	175 015				
NATIONAL TRAINING NETWORK JEEPP		9 058					
RIJURFS RECONVERSION		220 000	299 679				
ALTERNATIVE THEOLOGIE	30 863						
ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL DES ÉGLISES LOCALES		260 000	106 582			10 651	
OFFRE NATIONALE D'ACCOMPAGNEMENT DES MINISTRES	268 050		132 224			153 416	
COMMISSION ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT	48 415		14 500			135 926	
PLATEFORME COMMUNICATION WEB & DIGITAL		12 000	80 129			53 315	
SOUTIEN MUSIQUE ÉGLISES LOCALES	22 204	251 000	24 373				
SOUTIEN DÉVELOPPEMENT DE PODCASTS			4 759			22 831	
NAVIGATION	10 000	61 000	77 618				
OLIVETAN PÂQUES 2021	12 000		12 000				
SOUTIEN ADAPTATIONS LOICU 24/08/21			8 038				
TRAVAUX 47 CLICHY	271 032		43 775			227 315	
PROJET VIDEO JEUNES LOK 2021	2 150					2 150	
WEEK-END ÉGLISE DE TÉMOINS	7 720		818			7 104	
DEVIENS UN HÉROS	13 018		874			12 144	
STUDIO ENREGISTREMENT	83 308		9 432			74 475	
FORMATION MINISTRES	68 471		45 618			22 353	
GODLY PLAY	5 215	1 300	4 316			2 133	
LES AMIS DU PRÉSENTIERE	13 709		13 317			702	
PAR AMOUR DE LA TERRE	305	2 000	186			2 773	
PROJET MISSIONNAIRE	100 000					100 000	100 000
MJH-ACADEMIE LOUANGES							
PROJET PERTUIS LOURMARIN	37 530	10 000	13 435			34 035	
MISSION JEEPP	74 287	20 500	7 243			27 554	
LE GRAND KIFF Régional (Quest)	19 020	2 575	11 708			9 697	
EVANGELISATION RENNES	116 890		26 210			86 680	
LAVAL							
CHAMPAGNE PONTAÏV	44 241		4 379			39 262	
ZACHARIE							
POSTE SUD FINISTÈRE		6 333				6 333	
POSTE EVANGELISATION ORLÈANS	8 161		8 161				
POSTE EVANGELISATION PONTIVY							
EMBAUCHE PASTEURS							
ANIMATION MUSICALE	8 676		3 553			5 083	
CEP							
POSTE IAE		9 580				9 580	
MATÉRIEL AUDIO	420		740			160	
SITE KT	4 021		4 021				
RESPONSABLE COMMUNICATION RP	43 669		10 000			33 669	
COMMUNICATION	38 000					38 000	
APPEL EXCEPTIONNEL SYNODE RP 2025		25 000				25 000	
REGULARISATION			2			2	
LKG 2025	560		560				
TOTAL I	1 293 231	13 42 802	1 558 148			1 305 381	100 000
Ressources liées à la générosité du public TOTAL II							
TOTAL	1 293 231	13 42 802	1 558 148			1 305 381	100 000

La colonne « Montant global » à la clôture de l'exercice fait apparaître des lignes à 0 ; elles signalent en général une consommation intégrale sur le même exercice des sommes reçues pour un projet précis ; elles peuvent aussi signaler des dépenses supérieures aux fonds reçus pour ces lignes. Or un fonds dédié ne peut jamais apparaître en négatif, car cela consisterait à faire supporter par des fonds dédiés « excédentaires » des charges portant sur un projet autre que ceux pour lesquels ces fonds dédiés excédentaires ont été constitués, ce qui est proscrit par les règlements comptables. Ce dépassement de dépenses est alors passé en charge dans les comptes de l'Union.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau ci-dessous indique la formation du résultat et son évolution comparée d'un exercice à l'autre.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS COMPARÉS		
	2025	2024
Résultat d'exploitation	-1 995 093	-2 396 985
Résultat financier	242 678	712 164
- Résultat courant (avant impôts)	-1 752 415	-1 684 821
Résultat exceptionnel	0	655 976
- Impôt sur les bénéfices	-58 621	-65 210
exercices antérieures		
- Résultat de l'exercice	-1 811 036	-1 094 055
	Déficit	Déficit

La ventilation des résultats dégagés par chacune des entités intégrées au 31 décembre 2025 est présentée pour information ci-après :

	Excédent		Déficit	
	2025	Pour mémoire 2024	2025	Pour mémoire 2024
<u>Résultat du siège Titre A</u>			71 302	124 606
<u>Résultat des Fonds spécifiques</u>			1 077 001	524 594
Cumul des résultats du siège (a)	0	0	1 148 303	649 200
<u>Résultat des Régions</u>				
Centre-Alpes-Rhône (CAR)		43 355	221 179	
Cévennes Languedoc Roussillon (CLR)			154 736	162 684
Nord-Normandie (N-N)			162 667	49 703
Ouest			134 275	89 732
Provence Alpes Corse Côte d'Azur (PACCA)			24 555	112 032
Région Parisienne (RP)		116 832	56 801	
Sud-Ouest (SO)	74 589			119 842
Inspection de Paris (ILP)	12 384	52 159		
Est-Montbéliard (E-M)	11 352			116 350
Cumul des résultats des régions	98 326	212 346	754 213	650 343
Résultat global des Régions (b)			655 887	437 997
Résultat financier non imputé			6 847	6 858
Résultat global intégré (a + b)			1 811 036	1 094 055

4.1. COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Pour l'analyse et l'appréciation des éléments constitutifs des charges et des produits du compte de résultat courant, il convient de tenir compte des contributions financières qui se composent principalement des contributions des AC pour

16.359.545 €

Le poste « autres produits » tel qu'il figure au compte de résultat, se compose principalement des participations aux remboursements pour :

1.586.726 €

Les autres charges sont constituées en partie des :

- * pensions de retraite versées aux pasteurs afin d'atteindre le minimum garanti pour : 632.385 €
- * pertes sur créances irrécouvrables pour : 209.126 €

4.2. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
RUBRIQUES	Année 2025	Pour mémoire 2024
1. Produits exceptionnels		
- Sur opérations de gestion		
. Libéralités, dons et reversements des associations sur libéralités et cessions d'immobilisations		574 735
. Contributions extérieures (dont SERVYR)		141 660
. Contributions exceptionnelles des associations		144 499
. Divers		15 776
TOTAL I	0	876 669
- Sur opérations en capital		
. Cessions d'immeubles et autres immobilisations		361 684
. Quote-part des subventions d'invest.		4 000
TOTAL II	0	365 684
- Reprise sur provisions et transferts de charges		
. Sur dépréciation		
TOTAL III	0	0
TOTAL (I + II+III)	0	1 242 353
2. Charges exceptionnelles		
- Sur opérations de gestion		
. Soutiens à des projets immobiliers - Dons		445 806
. Créances irrécouvrables et abandon de créances		33 659
. Divers (dont SERVYR)		106 747
TOTAL IV	0	586 212
- Sur opérations en capital		
TOTAL VI	0	164
- Dotations aux amort; except des Immob.	0	0
- Dotations pour risques et charges		
TOTAL VII	0	0
TOTAL (IV + V +VII)	0	586 377

Le compte de résultat exceptionnel 2025 présente un résultat nul.

Les opérations précédemment enregistrées en charges et produits exceptionnels ne répondent plus à la nouvelle définition de « résultat exceptionnel » (événement majeur et inhabituel) tel que précisée par le règlement ANC 2022-06.

En 2025, les opérations qui figuraient auparavant en « résultat exceptionnel » figurent désormais dans les rubriques suivantes selon leurs natures :

En produits :

- Sur opérations de gestion :
 - les libéralités, dons et reversements des associations sur libéralités et cessions d'immobilisations et les contributions exceptionnelles des associations sont reclassées dans les contributions financières
 - les contributions extérieures (dont SERVYR) et les produits divers sont reclassées dans les autres produits
- Sur opérations en capital :
 - les cessions d'immeubles et les autres immobilisations sont reclassées dans les produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles
 - les quotes-parts de subvention d'investissement sont reclassés dans les concours publics et subventions
 - les reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges sont reclassées dans les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

En charges :

- Sur opérations de gestion :
 - les soutiens pour des projets immobiliers - dons sont reclassés en aides financières
 - les créances irrécouvrables et abandon de créances et les charges diverses sont reclassés en autres charges
- Sur opérations en capital :
 - la valeur nette comptable est reclassée dans les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées
 - les dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations sont reclassées dans les dotations aux amortissements et aux dépréciations
 - les dotations pour risques et charges sont reclassées dans les dotations aux provisions

5) LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	153 892
Montant de la rubrique de produits "LEGS ou DONATIONS" définie à l'article 213 9	1 456 406
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	382 324
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 453 660
Autres charges	0
SOLDE	538 961

6) ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET RESSOURCES VENANT DE L'ÉTRANGER

L'obligation d'établissement de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger s'applique depuis l'exercice ouvert au 1er janvier 2023.

Etat du contributeur	Date du versement	Contributeur	Nature de la contribution	Caractere direct ou indirect	Mode de paiement	Projets de l'Union
Norvège	2025	Norwegian Mission Society	Numéraires	Direct	Virement	25 358,00
Total Norvège						25 358,00
Suisse	2025	FIPE	Numéraires	Direct	Virement	561 008,00
Suisse	2025	CEPPLE	Numéraires	Direct	Virement	2 890,00
Total Suisse						563 898,00
Liechtenstein	2025	Good Hope stiftung	Numéraires	Direct	Virement	25 738,14
Total Lichtenstein						25 738,14
Royaume-Uni	2025	Temple & Parvis-Foi et Lumière	Numéraires	Direct	Virement	2 095 064,00
Total Royaume-Uni						2 095 064,00
Allemagne	2025	FLM	Numéraires	Direct	Virement	57 699,28
Allemagne	2025	Gustav Adolf Werk	Numéraires	Direct	Virement	14 000,00
Allemagne	2025	DNK / LWB Kirche Deutsch	Numéraires	Direct	Virement	10 000,00
Allemagne	2025	Particulier	Numéraires	Direct	Virement	50,00
Total Allemagne						81 749,28
???	2025	Martin Luther	Numéraires	Direct	Virement	2 100,00
???						2 100,00
Total						2 793 907,42